

Commentaires d'ENVOL VERT sur La SNDI V26 juin 2018

13/07/2018

Envol vert a réalisé une lecture détaillée du document.

Chaque commentaire mentionné se réfère à un chapitre, une orientation, un objectif ou une mesure. Cependant ce commentaire peut valoir pour l'ensemble du document. Il y a parfois des commentaires qui se répètent ce qui justifie pour autant l'importance de les inclure.

Des commentaires de fond et de forme sont regroupés par chapitre.

Introduction

- Envol Vert salue la présence (attendue) d'une première version publique visant à la mise en place d'une STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION IMPORTEE sachant l'impact sur les écosystèmes naturels de la production de matières premières commercialisées mondialement.
- Cette stratégie devra être **déclinée avec un plan d'action ambitieux et des moyens tout autant ambitieux.**
- Envol Vert salue le fait que soit mentionné l'étude de 2013 de la Commission européenne relative à l'impact de la consommation européenne sur la déforestation. Cependant cette étude fait part du rôle de l'Europe comme **principale** région d'importation de matière première à risque de déforestation notamment via le soja. Dans ce contexte, **les actions à mettre en place sont donc d'autant plus urgentes** à mettre en place. Une reformulation en ce sens est nécessaire.
- Quand sont mentionnés les engagements des états et des entreprises (Zéro déforestation Zéro exploitation, Zéro conversion de tourbières) comme exemple, il faudrait également mentionner **les dates de ces objectifs**. La France en tant qu'acteur innovant et en pointe sur ces stratégies doit s'intégrer dans ce calendrier en prenant **des objectifs datés en concordance** avec ces initiatives mondiales.

- Concernant les préoccupations relatives à la déforestation, au lieu des seuls bassins Amazoniens, bassin du Congo et Asie du Sud Est, nous suggérons de mentionner plutôt les **11 principaux fronts de déforestation** à venir identifiés par le WWF¹ qui regrouperont 80% de la déforestation à eux seuls. En outre il ne faut pas oublier que l'Europe de l'Est et les forêts boréales sont aussi menacées notamment par l'augmentation de la demande de bois pour le bois énergie qui s'ajoute aux autres demandes et pressions subies par ces forêts (papier, bois d'œuvre).
- Concernant les causes sous-jacentes de la déforestation, pour être exhaustif, sachant que les causes mentionnées dans le document sont souvent des causes directes, il faut également rajouter à minima les questions autour de la gouvernance, de la spéculation foncière, des facteurs économiques (exemple : les fluctuations de valeur des matières premières sur le marché) ou encore politiques (exemple : la corruption).
- La SNDI devrait mentionner la réalisation d'une étude indépendante plus poussée **de mesure de l'empreinte forêt de la France** intégrant le niveau de responsabilité et de durabilité des chaînes d'approvisionnement de matières premières à risque en y ajoutant les matières premières non identifiées à date mais potentiellement à risque à venir comme le bois énergie, les minerais, les fruits tropicaux et la viande d'importation. Cela permettrait d'avoir **un état de référence nécessaire** à la mise en place d'une telle politique.
- Envol Vert remarque comme les autres ONGs **un problème majeur concernant le calendrier pour stopper la déforestation importée** dont la France est responsable. Nous faisons remarquer que notre outil en ligne de mesure de l'empreinte forêt a été réalisé par près de 50.000 personnes à date, ce qui montre **un réel intérêt des citoyens** sur la question de l'impact de leur mode de vie sur les forêts. La date de 2030 est beaucoup trop éloignée, il faut garder de plus une cohérence avec ses propres engagements internationaux, ceux d'autres états, et ceux des entreprises françaises plus en avance et engagées pour 2020. Un engagement non clair et repoussé à **2030 serait un très mauvais signal envoyé** par l'état aux autres parties prenantes. En outre il doit être mentionné les objectifs d'exemplarité de l'état dès l'introduction de cette politique.

Au vue de l'urgence de la situation des forêts et de la biodiversité dans le monde, de la responsabilité de la France, du niveau d'engagement d'autres parties prenantes et pour une politique ambitieuse sur un sujet reconnu par les français, Envol vert demande que la SNDI vise :

- > Zéro empreinte forêt dès 2022 pour les 6 matières premières prioritaires (dont le cuir) en y rajoutant le bois et le papier ;**
- > Zéro empreinte forêt en 2025 pour toutes les matières premières à risque ;**
- > En 2020, comme jalon intermédiaire la SNDI devrait viser d'avoir réduit de moitié l'empreinte forêt de la France et d'avoir un état exemplaire avec Zéro empreinte forêt.**

¹ http://wwf.panda.org/our_work/forests/deforestation_fronts/

Périmètre et objectif de la SNDI

L'intégration de la conversion d'écosystèmes naturels dans la définition de "déforestation importée" est à saluer car cela devra donner à la SNDI les moyens d'enfin s'attaquer à la question du soja dont la déforestation se déplace dans des écosystèmes pas tous considérés comme des forêts.

De manière générale la SNDI comporte à ce stade **une liste de propositions intéressantes** mais il est urgent et clé que **la SNDI fixe des scénarios et des objectifs chiffrés et limités dans le temps assortis d'indicateurs atteignables, mesurables et vérifiables et ce de manière générale puis pour chacune des matières premières** déclinées pour chaque structure ainsi que pour la commande publique qui représente une part importante du PIB en France.

1. Les matières premières concernées

- Envol Vert salue la priorisation d'action sur certaines matières agricoles les plus responsables de la déforestation et la volonté de la SNDI de ne pas se focaliser uniquement sur le bois et le papier comme ce fut le cas par le passé. Cependant, Envol Vert réitère sa demande de mentionner **une étude pour estimer l'empreinte forêt de la France** en intégrant le niveau de maturité des chaînes d'approvisionnement au niveau de leur durabilité et de leurs impacts. Cette étude pourra soutenir ces priorisations ou rajouter d'autres matières premières.
- Nous recommandons d'ailleurs **d'intégrer le cuir comme filière prioritaire aux 5 autres mentionnées** qui même si il peut être considéré comme un coproduit, constitue un produit indispensable pour la rentabilité des élevages et des abattoirs notamment en Amérique du Sud où l'élevage est de loin la principale cause de déforestation. Il s'agit par ailleurs du principal produit exporté issu des élevages sachant que la viande est principalement consommée localement. Une étude d'Envol Vert indique qu'une chaussure en cuir sur sept vendue en France peut être considérée comme à risque de déforestation.²
- En outre concernant **le bois et le papier, un bilan d'étape** concernant le niveau de durabilité de l'approvisionnement de la France, l'atteinte des objectifs (proportion de FSC utilisé, de 100% recyclé, de recyclage et de réduction des usages) **en termes d'exemplarité de la France et des achats publics** de l'état devra être réalisé.
- En fonction des résultats de ces études, des plans d'actions plus spécifiques devront être mis en place afin d'atteindre Zéro Empreinte forêt en 2022 pour les 6 matières premières prioritaires (incluant le cuir donc). **Le bois et le papier même si ils sont plus avancés devront également atteindre les mêmes résultats d'ici à 2022 avec les mêmes étapes intermédiaires.**
- L'étude exhaustive réalisée permettra en outre de décrire dans le temps les actions à venir de la France concernant **les autres matières premières à risque identifiées comme les minéraux pour atteindre l'objectif Zéro Empreinte forêt sur toutes les matières premières à 2025.**

² <http://envol-vert.org/campagnes/2013/01/rapport-cuirannelaforet/>

2. Les types de dégradation des écosystèmes couverts par la SNDI

- La définition de la FAO est une définition fortement critiquée et il est positif de pouvoir la compléter par la notion de HCV et de HCS (à définir dans un glossaire). Cependant cela ne doit pas être précisé comme « éventuellement » sachant que par la seule définition de la FAO et sans ces définitions méthodologiques certaines plantations mono spécifiques peuvent être considérées comme des forêts . Envol vert propose plutôt la définition suivante : « ...celle adoptée par la FAO fournit la base de mesure, elle sera complétée par la condition de légalité du statut des terres avec comme indicateur **additionnels et obligatoire** les critères HCS et HCV. »
- Concernant la dégradation forestière dont nous saluons l'intégration, elle est indiquée seulement en termes d'objectif. **Il faut des outils pour mesurer la dégradation et pour l'intégrer effectivement dans cette stratégie** (ainsi que sur les écosystèmes naturels non forestiers) étant donné que pour le moment les matières premières sélectionnées le sont uniquement sur des critères de déforestation. Cela devra être précisé.
- A cela comme indiqué dans le périmètre initial il faut préciser que dans le cadre de HCV seront intégrés les écosystèmes naturels non forestiers comme le Cerrado, le Chaco et les tourbières mais aussi les llanos ou les forêts sèches qui peuvent être considérées comme des savanes. Il faut donc être plus exhaustif dans la description (ou en glossaire).
- En outre la SNDI devrait définir à partir de quand un territoire est considéré comme déboisé avec une **date de référence**. Plusieurs options existent comme une date fixe ou une durée roulante dans le temps (de 5 à 15 ans) et il est important de pouvoir le trancher. Nous recommandons de constituer un groupe de travail impliquant les ONGs pour définir cette date de référence nécessaire pour donner une valeur plus forte à cette stratégie.

3. Déforestation et déforestation importée

- Nous pensons qu'il ne faut pas mentionner le besoin d'augmentation de la demande de produit durable comme solution à part entière. Envol vert propose la formulation suivante : « Cette responsabilité doit conduire à améliorer la durabilité des chaînes d'approvisionnement depuis la production jusqu'à la consommation, **par la réduction de la demande de la France en matières premières présentant un risque de déforestation en quantité ET par l'augmentation de la demande en produits durables sur la part résiduelle.** » Il faudrait d'ailleurs préciser qu'à partir de 2022 dans le cas de certifications avec des critères assurant Zéro déforestation de façon robuste, **la part résiduelle (après réduction quantitative) des importations acceptées de produits à risque devra être certifiée selon des critères Zéro déforestation.** Cette recommandation ne s'applique pas pour les agrocarburants (voir dans le chapitre concerné)
- En intégrant notamment la problématique du bois énergie qui ajoute de la pression sur certaines forêts européennes et boréales, Envol Vert suggère de ne pas préciser seulement « d'encourager la protection des forêts dans les pays tropicaux » mais plutôt « dans les pays avec où la France a une empreinte forêt ». En outre il est indispensable d'intégrer également et **préciser clairement tous les territoires français** dans le périmètre de cette stratégie afin de pouvoir y intégrer par exemple les enjeux liés aux projets miniers en cours en Guyane.

- Envol Vert demande également de rajouter également la mention de la notion de **sobriété et/ou de réduction de la demande en quantité** en matières premières à risque sur lesquelles la France est trop dépendante et de manière inutile.
- Mentionner également en glossaire et/ou introduction que le terme « déforestation importée » inclura aussi la « conversion d'écosystème naturel importé et l'absence d'affectation de sol indirect ».
- Dans les matières premières à risque il y a aussi des **produits transformés qui contiennent des matières premières à risque** dans leurs ingrédients (transformés/dérivés ou pas, directement ou pas) qu'il faut intégrer dans le périmètre pour ne pas avoir une stratégie qui ne s'applique qu'aux matières échangées mais aussi aux ingrédients présents dans produits échangés.

4. Déforestation nette et brute

La stratégie ne se positionne pas assez clairement sur ce sujet clé alors que considérer une compensation par restauration forestière comme équivalente à la perte en surface d'un écosystème naturel sans plus de définition est un grand risque. Il faut donc le préciser.

- Envol Vert recommande de mettre en place pour les matières premières importées par filière une approche Zéro Déforestation brute
- Pour les programmes autour d'une approche territoriale soutenus par la France, il peut être demandé une approche Zéro déforestation nette mais avec des conditions strictes à définir. Il devra être mentionné notamment un système robuste de mesure de la « déforestation acceptée » (exclusivement pour les petits planteurs indépendant dans le cadre d'une agriculture de subsistance) qui devra être minimale et également en s'assurant d'une restauration forestière sur le long terme avec des espèces natives et locales.

5. Les objectifs poursuivis en matière de lutte contre la déforestation

La date de **2030 est beaucoup trop éloignée**, comme préciser en introduction un engagement non clair et repoussé à 2030 serait un très mauvais signal envoyé par l'état à toutes les parties prenantes.

- Pour ce faire **l'année 2019** doit être celle de la **lutte contre la déforestation et donc considérée comme grande cause nationale**. Cela devrait permettre de lancer le plan d'action de la SNDI pour atteindre les objectifs, mobiliser les acteurs et faire de la France un leader sur ce sujet qui accompagne les entreprises françaises et les citoyens en ce sens.
- Au vue de l'urgence de la situation des forêts et de la biodiversité, de la responsabilité de la France, du niveau d'engagement d'autres parties prenantes et pour une politique ambitieuse sur un sujet reconnu par les français, nous demandons donc d'atteindre Zéro empreinte forêt sur les matières premières principales dès 2022 avec un point d'étape en 2020.

6. Durée de la SNDI

- Envol Vert accueille favorablement la notion de reportage annuel et demande par ailleurs d'y être associé.

- Pour réaliser un tel reportage annuel il faut de plus avoir un réel état des lieux initial (cf commentaire ci-haut sur l'étude empreinte forêt de référence).
- La France doit être en avance sur ce sujet et atteindre Zéro empreinte forêt dès 2022 pour les 8 filières principales (dont cuir, bois et papier).

ORIENTATION 1

Objectif 1

- Envol Vert recommande que la SNDI mandate comme mentionné ci-haut une étude visant à mesurer l'empreinte forêt de la France dans la prolongation du travail entamé par l'association Envol Vert au niveau des citoyens et de différentes autres parties prenantes³.
- Nous accueillons favorablement la mise en place de programmes de recherche et de financements à venir sur ce sujet.
- Nous recommandons par ailleurs que la **gouvernance de ces programmes soit équilibrée et transparente** en y associant par exemple des associations afin de s'assurer de l'indépendance des résultats de l'étude et des priorisations d'actions qui en découleront.

ORIENTATION 2

Objectif 2

L'objectif est louable et il est pertinent d'avoir des feuilles de route par pays sur tous les pays étant impactés par les importations françaises.

- Il est mentionné une cartographie des zones à risques et des régions dont l'usage des terres est intimement lié au marché français. Cette étude n'existe pas à date, sur quelle base cela sera réalisé ?
- Envol vert recommande de travailler **en priorité sur les territoires avec une forte empreinte forêt** et non principalement sur les territoires habituels d'intervention, la logique d'intervention est différente en ce sens. Cela devra **se décliner proportionnellement en termes de budget** alloué aux programmes. L'appui à la production durable devra être fait notamment en incluant **des systèmes plus résilients comme l'agroforesterie voir la permaculture dans le cadre de programmes au niveau territorial en vue d'éviter les problématiques de fuites.**
- Il doit aussi y avoir une politique de **soutien aux activités de conservation des écosystèmes sur ces territoires identifiés** et ce en collaboration et co-construction avec tous les acteurs locaux dont notamment les **population autochtones**, en appuyant la **création de réserves** qui sont les espaces où **les taux de déforestation sont les plus faibles.**

³ <http://envol-vert.org/campagnes/l-empreinte-foret/>

- Ces programmes ne doivent pas être uniquement orientés vers les cultures de rentes et la seule augmentation de rendement comme on peut le voir dans les programmes soutenus par le secteur privé. **Une bonne répartition des activités soutenue par la puissance publique entre celles de conservation, d'intensification et de diversification des cultures (via principalement l'agroforesterie) devra être assurée et suivie.**

Objectif 3

Nous saluons la présence d'un élément budgétaire pour les 5 prochaines années. Cependant nous demandons plus de précisions sur :

- Le partage du budget entre gestion durable, de la lutte contre la déforestation, de la restauration des écosystèmes forestier et de reboisements. Par ailleurs il faudra préciser quel type de reboisement est inclus dans la catégorie reboisements, nous recommandons le seul **reboisement par des espèces natives et locales** en s'assurant de la **pérennité** à long termes.
- Que signifie « financer des partenariats avec les entreprises de l'agro-alimentaire » ? Envol vert considère qu'il est important d'accompagner les entreprises innovantes sur ces questions mais que cela doit être **proportionné à l'impact sur le terrain et dans le cadre d'une politique accompagnant également d'autres acteurs.**
- Il serait pertinent de préciser ce que **représente le pourcentage de ce budget alloué à la protection des forêts** par rapport au budget total de l'aide publique géré par l'AFD. S'agit-il d'un budget additionnel ou alors de quel précédent programmes provient-il ?

Certains des objectifs mentionnés sont déjà inclus dans la politique de l'AFD.

- Nous recommandons à la SNDI d'ajouter un élément dans le plan d'action qui permette de mettre en place comme cela est réalisé au sein d'entreprises, **d'une procédure publique de réclamation qui permette de régler les griefs.** Cela permettra de s'assurer qu'aucun projet de l'AFD ne puisse plus être financé par de l'argent public s'il fait l'objet d'alertes et de contestations de la société civile validant son impact négatif sur les forêts et les autres écosystèmes naturels.
- Enfin nous demandons aussi à l'AFD pour mieux protéger la biodiversité de **diversifier ses financements en allouant aussi des financements aux association notamment françaises protégeant les forêts et ses habitants ayant de plus petits budgets mais réalisant des actions à forte valeur ajoutée sur le terrain.**

ORIENTATION 3

Objectif 4

Envol vert salue la volonté de la France d'encourager l'élaboration de cette politique européenne de lutte contre la déforestation et dégradation des forêts.

- Il faudrait préciser dans le plan d'action en terme de moyens mis en place et de résultats attendus ce que cet encouragement représente.

- Il est important de pousser aussi dans ces instances l'inclusion des autres écosystèmes naturels afin de répondre notamment à la problématique de l'importation massive de soja qui est un sujet en lien avec la PAC et l'Europe au sens large.

Objectif 5

Envol Vert accueille favorablement la volonté de prendre en compte la déforestation dans les accords commerciaux, un sujet clé pour ne pas rajouter de nouvelles sources de déforestation importée comme cela a pu être réalisé par le passé (soja, agrocarburant).

- Cependant l'absence d'étude en ce sens à date porte à croire que la seule régulation volontaire des marchés par des certificats pas toujours robustes sera intégrée alors que **pour certains produits leurs importations est juste à proscrire ou surtaxer par volonté de sobriété.**

Mesure 5-1

Le dualité entre les dispositions du chapitre développement durable et la logique même des accords de libre-échange d'amoindrir les normes nous rend vigilant sur ces aspects et les ALE Mercosur notamment seront clés sur ces questions-là notamment pour ne pas réitérer les erreurs du passé.

- Pourquoi ne pas abandonner les accords passés qui n'intègrent pas ces dispositions ?

Mesure 5-2

Les ALE sont destinés à accroître le commerce des marchandises. Cependant comme évoqué ci-haut une des solutions pour réduire la déforestation est de réduire le commerce des marchandises associées à la déforestation.

- Nous demandons à nouveau **d'inclure la réduction en quantité des matières premières importées comme une des solutions** dans cette mesure comme en introduction et les mesures à venir.

Objectif 6

- Envol Vert accueille favorablement cet objectif cependant comme beaucoup d'autres chapitre il reste très incitatif, utilisant le conditionnel et est basé principalement sur du soutien à des initiatives, **sans objectifs contraignants, ni dissuasifs, ni d'échéances.**
- En outre la seule finance verte ne changera pas la question de la déforestation à toute seule par contre **travailler sur la finance, la spéculation** au sens large pourra permettre d'empêcher beaucoup d'acteurs de la finance de gagner de l'argent sur les terres déboisées ou converties.
- **Une étude visant à identifier les flux financier impliquant la France et les acteurs financier français** devrait être menée afin de s'attaquer à cette cause sous-jacente clé.

Objectif 7

Envol Vert considère comme non recevable cet objectif clé au vue des volumes et donc de l'empreinte forêt d'huile de palme et potentiellement de soja pour un usage non alimentaire. La formulation du titre est d'ailleurs à revoir en « **Planifier l'arrêt de l'usage des biocarburants à fort impact ILUC** ».

La formulation de cet objectif laisse à penser que la France soutiendrait le développement de cette filière en s'assurant de sa durabilité alors que le problème n'est pas d'où provient ces productions mais le changement d'affectation des sol indirect (qui fait partie du périmètre de cette stratégie).

La nouvelle directive européenne **laisse en plus désormais la liberté aux États de baisser leur consommation d'agrocarburant dès 2020** et de fixer les références de leur choix.

Envol Vert demande donc que la SNDI mentionne clairement :

- La volonté de ne plus subventionner de manière directe ou indirecte les agrocarburants sur le territoire ;
- La réduction de l'usage des carburants en s'associant et en consolidant les plans déjà mis en place au niveau français ;
- L'interdiction de commercialiser des agrocarburants à fort impact ILUC, comme ceux à base de soja et d'huile de palme ;
- L'interdiction d'approvisionnement des raffineries françaises qui incluraient des matières premières alimentaires ou naturelles.

Objectif 8

Mesure 8-1

Il est mentionné d'étendre l'usage des certifications sans savoir desquelles il s'agit, si elles répondent à leur objectif et si elles assurent un approvisionnement Zéro Déforestation brut.

Les pourcentages mentionnés font de plus référence au niveau sectoriel global.

- Envol Vert demande à ce que **la France mesure la proportion de matières premières à risque certifiées importées directement et indirectement (incorporée aux produits) en France.**
- Suite à l'étude (mentionnée en 8-2) et dans le cadre d'une politique alliant une approche de réduction quantitative des matières à risques utilisées et une approche qualitative, l'usage des certificats pourra être maximisé.
- **N'utiliser que des produits certifiés de manière robustes si et seulement si ils assurent qu'il n'y a pas eu de déforestation et sur la part résiduelle de matières premières à risque importées (après la mise en place de mesure de réduction quantitative) devrait être stipulé en plus de (et conditionné à) la volonté d'améliorer les standards.**

Mesure 8-2

- Cette mesure doit être **la première mesure de l'objectif 8 et doit conditionner la 8-1.**
- En outre il faudra décrire le plan d'action, comment la France s'impliquera dans ces initiatives volontaires de marché, sous quelle proportion par rapport aux soutiens prévus donnés aux programmes de terrain et d'aides au développement.
- En outre Envol vert demande que soit intégré comme volonté d'exigence de la France pour les certificats la notion de **souveraineté alimentaire, d'autonomie alimentaire des petits producteurs, de résilience des systèmes de production et l'obligation de l'intégration de l'agroforesterie sur une part importante des plantations certifiées.**

Objectif 9

Envol Vert salue la présence de cet objectif primordial dans la SNDI. **Le soja est la principale cause de déforestation en France, ce dernier étant la matière première agricole la plus importée.** Pour cela une **politique ambitieuse principalement quantitative** doit être mise en place.

- Nous questionnons le chiffre de 1,5Mt évoqué. Envol Vert a des chiffres au moins 2 fois plus importants. Le kiosque de Bercy publie juste pour les importations de tourteaux de soja 2,9Mt pour les 12 derniers mois (à cela doit s'ajouter les autres usages graines, huile et autres farines)
- Après avoir estimé de façon viable la quantité d'importation, il est fondamental que la SNDI se fixe un objectif de réduction significative des importations françaises de soja d'ici 2020 qui s'ajoute à la réduction déjà visible depuis la fin des années 2000.
- **L'objectif doit être très ambitieux avec moins d'1Mt de graine de soja équivalent importée fin 2020 avec 100% de soja issu de productions ne provenant pas de la déforestation. Le soja doit être la priorité de cette SNDI et apparaître en tant que tel.**

Notre modèle d'élevage n'est pas soutenable et trop dépendant du soja importé.

- Il faut par ailleurs identifier les principaux débouchés de ce soja d'importation qui plus que dans les élevages bovins extensifs (comme évoqués) se retrouve surtout dans les élevage de volaille intensif mais aussi porcin et laitier. **Ces élevages volailles et porcins, principaux débouchés de soja ne sont pas mentionnés dans la SNDI et les acteurs et fédérations qui les représentent ne sont non plus jamais présents (ou trop peu) à ces réflexions alors que ce sont eux les principaux usagers de soja à risque de déforestation.**
- La SNDI doit promouvoir une réelle diversité des protéines végétales (légumineuses européenne notamment produite durablement sans impacter la biodiversité) pour l'alimentation des animaux ainsi que des politiques publiques favorisant l'élevage extensif. Concernant la PAC post 2020, la non-importation de soja responsable de déforestation doit devenir un critère d'accès aux aides (conditionnalité renforcée).
- La SNDI doit allouer des moyens concrets et fixer des objectifs chiffrés, en outre la SNDI doit promouvoir des campagnes de sensibilisation sur la réduction de la consommation de viande (en parlant du poulet et du porc) et de produits laitiers et pousser des engagements plus forts de manière transversale sur d'autres politiques.

Objectif 10

Mesure 10-1

Nous saluons l'intégration de **cet indicateur dans l'affichage environnemental qui est une demande des ONGs de longue date**. Nous attendons que cela se réalise au plus vite au sein d'un affichage environnemental obligatoire et discriminant. L'outil empreinte forêt d'Envol Vert va dans ce sens et nous pouvons collaborer pour un tel projet.

Mesure 10-2

La promotion de **l'empreinte forêt peut se réaliser avec l'outil d'Envol vert du même nom en appuyant son déploiement**, l'intégration de données quantitatives en partenariat avec d'autres structures, de jeux de sensibilisation comme le jeu de l'arbre développé par l'association etc.

Objectif 11

Nous saluons la présence de cet objectif qui vise à aller plus loin concernant le devoir de vigilance pour les entreprises.

- L'État français **devrait en plus demander plus de transparence sur les chaînes d'approvisionnement (en incluant ses propres fournisseurs voir suivant)** : Demander la publication des fournisseurs (et aussi donc aux fournisseurs de publier les leurs), les zones d'approvisionnement concernées, les mesures mises en places (certification, projet de terrain, etc.) etc.
- Ces démarches sont en cours sur des plateformes publiques, cela doit être accompagné par l'état afin d'avoir une cohérence afin d'atteindre les objectifs Zéro empreinte forêt.

Objectif 12

Cet objectif dépendant de la mise en place des recommandations encore en cours d'élaboration, nous faisons donc des commentaires sur l'ambition de cet objectif.

- Il faut aller plus loin que juste sensibiliser les acheteurs et **atteindre cet objectif d'ici à 2020 avec des mesures contraignantes.**
- En outre divers plans d'actions ayant déjà été mis en place notamment sur **le bois et le papier, un bilan de leur mise en place devrait être fourni.**
- Au niveau européen il faut viser 2022-2025 en adéquation avec les engagements pris par les entreprises qui elles sont engagées pour 2020.

Objectif 13

Envol Vert salue cet objectif tout en demandant à la France de suivre également les démarches volontaires de certifications tout en gardant un regard critique de ces initiatives volontaires qui sont une part de la solution.

ORIENTATION 4

Objectif 14

Il doit y avoir une échéance plus claire d'intégration des objectifs zéro déforestation dans les filières qui doivent dépendre des résultats de l'étude d'Empreinte forêt de la France tout en intégrant les autres matières premières à risque dans le temps.

Les objectifs devront être les suivants :

Zéro déforestation pour les 6 filières prioritaires d'ici à 2022 plus le bois/papier ;

Zéro déforestation pour les autres filières identifiés dans l'étude empreinte forêt de la France au plus tard en 2025

Objectif 15

Envol vert salue la création d'une telle plateforme basée sur les travaux de l'accountability framework.

- Elle devra aussi suivre les engagements des acteurs ;
- Il ne faut pas oublier aussi les **matières premières à risque importées à travers les produits transformés** qui ont donc une autre nomenclature au niveau des douanes.

ORIENTATION 5

Objectif 16

Nous saluons la volonté de mandater le GNFT comme organisme de suivi de la SNDI ainsi que la présence d'acteurs de l'agroalimentaire.

- Il faudra pour les autres échéances **inviter et s'assurer de la présence** plus particulièrement **des acteurs de l'agroalimentaire**, de l'élevage dont les volailles et porcins, etc. qui ne sont pas suffisamment impliqués dans ces processus malgré leur niveau de responsabilité.
- Il faudra veiller à une **gouvernance équilibrée et transparente pour la prise de décision d'un tel comité.**